

# ARCHISCOPIE

ÉDITÉ PAR LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE / IFA

N° 120 - mars 2013

**P 2 à 11 CALENDRIER**

**P 12 et 13 PROGRAMME DE LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

**P 14 à 24 ACTUALITÉ**

P 14 RETOUR DE CHANDIGARH

P 16 FONTAINEBLEAU, PLAIDOYER POUR LA HALLE ESQUILLAN

P 17 PATRIMOINE MODERNE: VISITE DE L'IFREMER À NANTES

P 19 LYCÉE RENÉ GOSCINNY, À DRAP

P 21 LE "STAB", UN VÉLODROME COUVERT À ROUBAIX

P 22 EXPOSITION "MONACOPOLIS", LE DÉBUT D'UNE HISTOIRE

P 24 HOMMAGE À ALAN COLQUHOUN (1921-2013)

**P 25 à 28 DOCUMENTS**

P 25 ARCHITECTURES EN BRETAGNE

P 27 LA DÉFENSE, UN DICTIONNAIRE ET UN ATLAS



Le Corbusier la proposait dès l'origine pour chaque secteur ? L'enjeu est de taille, car le prix du foncier à Chandigarh est l'un des plus élevés des villes indiennes après celui de Bombay. Aujourd'hui, la spéculation foncière induit mécaniquement une répartition sociale territoriale de la population. Elle s'est d'ailleurs renforcée par la prise en compte progressive de la dimension patrimoniale du plan corbuséen. Au nord, à proximité du Capitole et des résidences destinées aux personnels de la haute administration, se regroupent les familles bourgeoises les plus aisées. Les populations les plus modestes et les plus pauvres habitent au sud, au niveau de la *green belt* entre Chandigarh et Mohali, si le verbe "habiter" peut encore s'appliquer à ces habitants plutôt exclus.

Ainsi Chandigarh, souhaitée par Nehru comme un des symboles de liberté et de modernité de la nouvelle nation indienne, censée incarner sa société civile présente et future, capable de représenter les espoirs de justice, serait alors paradoxalement victime de l'intérêt et de l'approbation que les Indiens portent au projet corbuséen.

Thierry Mandoul

1 - *Le Corbusier*, Rien n'est transmissible que la pensée, Paris, juillet 1965, cité par Rémi Papillault (dir.) dans *Chandigarh de Le Corbusier ou le goût de l'Inde*, in Chandigarh la ville indienne de Le Corbusier, le Capitole une œuvre inachevée, Boulogne-Billancourt/Paris, musée des Années 30/Somogy, 2002. Sur *Le Corbusier et Chandigarh*, voir également les publications de Rémi Papillault, Chandigarh, Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine, coll. *Portrait de ville*, 2007 et Chandigarh et Le Corbusier, création d'une ville en Inde, 1960-1965, Toulouse, Poësis, 2011.

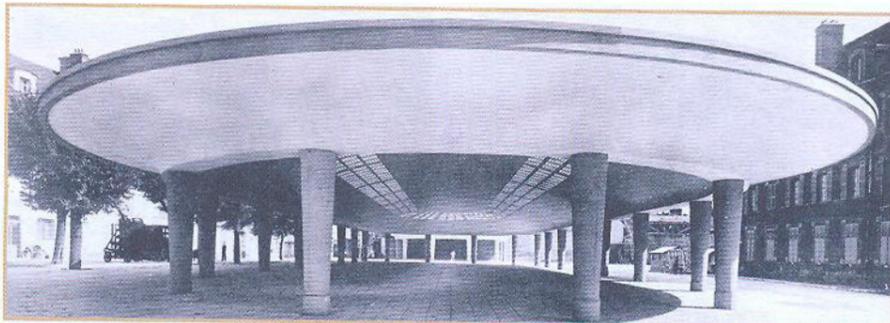
## FONTAINEBLEAU, PLAIDOYER POUR LA HALLE ESQUILLAN

"Pour ceux qui regretteront la halle du marché, [...] on leur vendra des bouts de pierre comme pour le mur de Berlin..."

Reconstruit magistralement en 1941 et 1942, le marché couvert de Fontainebleau occupe une position stratégique au cœur de la ville. Amputé en 1969 d'un tiers de sa surface, ce témoignage remarquable d'un savoir-faire architectural et urbain réalisé au début de l'Occupation demeure à l'heure actuelle un lieu emblématique d'échanges et de convivialité. Le projet de démolition de ce que, en raison de la découverte de l'identité de son concepteur, on surnomme depuis trois mois la "halle Esquillan" divise

les Bellifontains. Il scandalise professionnels et milieux du patrimoine.

La localisation du marché de Fontainebleau tire son origine des conflits d'intérêts fonciers qui ont longtemps opposé la "ville" et le "château". Chassés d'un emplacement soudain annexé au parc, les commerçants prennent l'habitude d'investir sous la forme de marchés volants les jardins à l'abandon qui dépendent de l'hôtel de la Mission, lié à l'église Saint-Louis attenante. L'ensemble est démantelé sous la Révolution : l'hôtel est converti en palais de justice et les jardins en une place où trône un arbre de la Liberté. La



disponibilité d'une grande parcelle contiguë permet d'envisager la création d'une seconde place, dévolue au marché, dans la continuité de la première, qui s'ouvre par ailleurs sur la rue Grande. Inspirée du forum antique, cette complémentarité d'espaces publics en forme de L a perduré jusqu'à nos jours. Si des bâtiments affectés à l'usage de marché permanent semblent avoir existé dès cette période, c'est à 1881 que remonte l'édification d'une halle métallique dont l'ampleur - près de 2500 m<sup>2</sup> - ne laisse pas de surprendre. Face au palais de justice, une effigie d'un héros bellifontain, le général Damesme, succède à l'arbre de la Liberté et des tilleuls agrémentent désormais la périphérie de la

place. Les jours de marché, la halle n'est pas à la mesure des besoins : les commerçants envahissent l'intégralité de ce qui s'appelle désormais la place de la République, conçue comme un vaste carreau découvert.

Cinquante ans plus tard, en raison de graves défauts de conception, la halle métallique menace ruine. En 1935, le principe de sa démolition s'accompagne d'un projet ambitieux de requalification de la place, bientôt soutenu par le nouveau maire, le sénateur Jacques-Louis Dumesnil. Deux halles distinctes sont envisagées, dont l'une, latérale, accueillera à l'étage une salle des fêtes d'une

1. Vue de la halle dans les années 1940, tirée de la plaquette *Entreprises Boussiron* (1960). Ph. © DR - Coll. CAPa, Archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle.

2. La halle aujourd'hui. Ph. © Jean-François Cabestan.

capacité de 2000 à 3000 personnes. Face au palais de justice, la seconde halle ménage les tilleuls mais nécessite le transfert de la statue du général Damesme. Un concours d'architecture est lancé. Si le programme en est précis, toute latitude est consentie aux concurrents quant à l'implantation et à l'épannelage de leurs bâtiments. Pour des raisons administratives, ce n'est qu'à l'automne

1940 que le projet de l'architecte Henri Bard est retenu, dont le plan masse inventif intègre une réduction du programme initial. Deux nefs de béton non closes, dans le prolongement l'une de l'autre, occupent la grande longueur de la place de la République.

Concepteur d'équipements et d'immeubles qui s'inscrivent dans une mouvance tribunaire de la tradition Beaux-Arts, Henri Bard signe ici une œuvre au caractère magistralement avant-gardiste. À ce stade, la halle principale consiste en deux portiques ellipsoïdaux concentriques, reliés entre eux par une couverture en béton translucide. Si le projet est approuvé dans son ensemble, les devis fournis à l'issue d'une première consultation dépassent les budgets disponibles. Une nouvelle mise en concurrence est décidée et la proposition de l'entreprise Boussiron communiquée en février 1941 s'attire tous les suffrages. Conçue sous la direction de Nicolas Esquillan, elle a pour intérêt de substituer un principe dynamique au schéma statique envisagé par Henri Bard. D'audacieuses voûtes ajourées de pavés de verre Saint-Gobain remplacent les portiques en appui simple et permettent de limiter le nombre de points porteurs. Le surbaississement de la voûte dépourvue de tirants - 2,38 mètres de flèche pour 18 mètres de portée - en font une première mondiale dans l'histoire de la construction en béton, et une prouesse technique qu'Eugène Freyssinet lui-même n'avait pas osée. Dans son numéro de juin 1943, la revue *Travaux* vante la qualité de l'ensemble réalisé qui "rappelle les lignes d'un ouvrage antique". Traité par grands aplats de dalles de béton, le sol de la place participait à l'origine pleinement de cette référence.

Or, le projet de "cœur de ville" conçu par l'agence AAUPC Patrick Chavannes actuellement promu par la mairie de Fontainebleau prévoit l'anéantissement de cet étonnant dispositif urbain. En 1969, la destruction de la demi-halle située au nord-est de la place au bénéfice d'une opération immobilière discutable - logements et parking souterrain - avait amorcé ce processus. Aujourd'hui, en dépit de l'évocation d'hypothétiques halles de métal et de verre sérigraphié au nord-est de la place, sans rapport avec le dispositif actuel en termes de valeur d'usage, la destruction de la halle de béton relève d'un choix urbain et politique. C'est un acte inconsidéré et force est de constater que la détestation encore couramment répandue de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle le dispute à la volonté d'éradication d'un quotidien jugé trop humble.

Il y a urgence, le permis de démolir a été signé à la mi-novembre 2012 et l'appel d'offres pour la démolition de la halle vient d'être lancé pour exécution dans les 90 jours. Trois recours ont été déposés à la mi-janvier 2013 au tribunal administratif de Melun - deux d'entre eux par la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)<sup>3</sup>, l'autre par un collectif de commerçants -, dont l'un vient d'être rejeté. Puisse l'illustre précédent que constitue la retentissante mise en valeur des halles du Boulingrin de Reims - promises aux pelleteuses et classées sous l'impulsion de Jack Lang en 1990 - inspirer un arbitrage analogue avant que l'irréparable ne soit commis. En remarquable état de conservation, le marché couvert de Fontainebleau ne souffre guère que de la méconnaissance de sa valeur architecturale et technique. Utile et loué par ses usagers, il offre un rare témoignage d'un savoir-faire héroïquement mis en œuvre par l'un des géants de l'ingénierie française du XX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. L'impossibilité absolue de reconstruire demain ce qui aurait été détruit dans l'indifférence devrait enseigner la prudence. La "halle Esquillan" mérite de devenir par sa réinsertion dans un projet respectueux de son existence l'un des points d'ancrage et d'attraction du renouveau souhaité du centre historique de Fontainebleau.

Jean-François Cabestan

Pour plus d'informations, voir le site *Archicab*, <[www.jeanfrancoiscabestan.com/archicab.php](http://www.jeanfrancoiscabestan.com/archicab.php)>.

1 - *Propos tenus par le maire de Fontainebleau Frédéric Valletoux lors de la présentation de ses vœux le 10 janvier au théâtre municipal, rapportés par La République de Seine-et-Marne du 14/1/2013.*

2 - *Revue Travaux, n° 120, juin 1943.*

3 - *Association créée en 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 2/5/1963.*

4 - *Faut-il rappeler que Nicolas Esquillan reste attaché entre autres à la conception de ce record technique insurpassé qu'est la coupole du CNIT ?*

## PATRIMOINE MODERNE VISITE DE L'IFREMER À NANTES

Une toiture plissée juchée sur quatre façades de verre strictement identiques déterminant un bâtiment administratif ; des ouïes métalliques striant de leur répétition verticale le vitrage foncé d'une construction parallélépipédique dédiée à des laboratoires : dans un hallon de la périphérie nantaise bordé par l'Erdre, deux constructions reliées par

une galerie couverte et un bâtiment enterré témoignent de la radicalité plastique et constructive de l'architecture métallique des années 1960.

Dès 1955, l'État demande à l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM, actuel Centre Atlantique de l'Ifremer) de quitter Paris dans le cadre de la politique de déconcentration de la capitale et de sa région. En 1958, Nantes est choisie puis un terrain retenu en lisière du campus du Tertre, dans les quartiers nord de la ville, ce choix permettant à l'ISTPM, organisme chargé de l'exploitation des ressources alimentaires maritimes, de se rapprocher de ses lieux d'activité, de ses navires océanographiques et des équipes universitaires scientifiques avec lesquelles des collaborations sont souhaitées. En 1962, le ministère de la Marine marchande lance un concours ouvert pour la conception de l'Institut. Les lauréats, Olivier Vaudou et Raymond Luthi, sont deux jeunes architectes parisiens qui travaillaient jusque-là chez Jean Dubuisson et qui signent à cette occasion leur premier projet commun. Ils proposent une architecture dépouillée qui s'insère harmonieusement dans le site tout en exprimant la bipolarité constitutive de l'Institut : l'administration dans un corps de bâtiment et les laboratoires dans un autre.

Les surfaces demandées (4000 m<sup>2</sup>) sont à réaliser sur un terrain généreux (1,8 ha) mais frappé de contraintes liées à son caractère partiellement inondable et à la présence d'une zone boisée protégée. Ceci conduit les architectes à éclater les locaux en trois entités construites : près de l'Erdre, ils disposent l'administration et les fonctions collectives (cartographie, bibliothèque, restaurant, collections) dans un bâtiment carré à un étage ; à l'opposé, dans la partie haute du terrain, ils regroupent les laboratoires au sein d'une construction rectangulaire à deux étages ; entre les deux, ils enterreront l'auditorium, les réserves et des locaux techniques dont un bassin éclairé par un large patio. En éloignant les deux masses construites et en végétalisant la toiture du bâtiment enterré, ils prolongent le caractère verdoyant du site jusqu'au cœur de l'établissement. Deux matériaux partagés - le métal et le verre - et les vues constantes ménagées d'un bâtiment à l'autre affirment l'appartenance des deux entités à une même institution.

Avec l'aide de Jean Prouvé et de ses ateliers, Vaudou et Luthi ont conçu la toiture du bâtiment administratif en grandes poutres en tôles pliées, en forme de V, répondant au programme qui voulait que la vaste salle